



**unesco**

Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

**215 EX/5.IV.C Add.2**

**Conseil exécutif**

Deux cent-quinzième session

PARIS, le 10 octobre 2022

Original anglais

Point 5 de l'ordre du jour

**SUIVI DES DÉCISIONS ET RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL EXÉCUTIF  
ET LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE À LEURS SESSIONS ANTÉRIEURES**

**PARTIE IV**

**QUESTIONS RELATIVES AUX RESSOURCES HUMAINES**

**ADDENDUM 2**

**COMMENTAIRES DU SYNDICAT DU PERSONNEL DE L'UNESCO (STU)**

**Résumé**

**C. Rapport sur la répartition géographique et l'équilibre entre les genres au sein du personnel du Secrétariat, et sur les mesures prises pour remédier à tout déséquilibre**

Conformément au point 9.2.E.7 du Manuel des ressources humaines de l'UNESCO, le Syndicat du personnel de l'UNESCO (STU) présente ses commentaires sur le rapport de la Directrice générale.

1. Le STU se félicite des efforts et des stratégies que le Secrétariat met en place pour améliorer la répartition géographique globale des postes géographiques, sachant qu'il existe toujours un déséquilibre.

2. Le STU reconnaît le pourcentage global élevé d'États membres représentés au sein de l'UNESCO (79 %), ce qui place l'Organisation parmi les institutions affichant le meilleur taux de représentation, selon l'Administration. En particulier, le STU constate avec satisfaction la hausse des recrutements en provenance de pays sous-représentés : bien que leur nombre reste sensiblement le même, le STU note que 59 % des recrutements sur des postes géographiques proviennent de pays non représentés ou sous-représentés, conformément à l'objectif fixé.



Job: 202202766

3. Le STU attend avec intérêt les résultats du programme pilote pour les membres du personnel de niveau intermédiaire pour la période 2022-2023 et reste attentif aux processus sous-jacents.

4. Pour ce qui est de l'équilibre entre les genres au sein du personnel, le STU note qu'à l'UNESCO, le taux de femmes occupant des postes de directeur et de rang supérieur a légèrement diminué depuis juin 2021, passant de 44 % à 42 %, au lieu d'augmenter. L'UNESCO doit continuer à œuvrer pour la parité et à s'efforcer d'atteindre l'équilibre entre les genres au sein du personnel.